

Le 30 novembre 2020

À TOUS LES PRESTATAIRES DE SERVICES

CONSULTATIONS DES PROPRIÉTAIRES EN MODE VIRTUEL

L'avènement de la deuxième vague de contamination à la COVID-19 amène le Ministère à revoir de nouveau la façon de tenir les rencontres de consultation des propriétaires, afin de permettre la poursuite des travaux de rénovation cadastrale.

Ainsi, un [protocole de consultation en mode virtuel](#) permettant aux propriétaires de participer au processus de rénovation cadastrale et d'exprimer leur droit de regard sur les travaux a été élaboré. Nous vous avisons par la présente qu'il vient d'être diffusé dans la rubrique consacrée aux travaux de rénovation cadastrale, dans la section qui concerne les arpenteurs-géomètres. Ce protocole est accompagné d'une nouvelle version du dépliant qui sera ajoutée à tous les avis de consultation. Ce dépliant sera prochainement publié sur le site Web du Ministère, dans la section à l'intention des citoyens (volet rénovation cadastrale).

Merci de prendre connaissance du protocole et de vous y conformer en préparation des rencontres couvertes par les mandats qui vous concernent. Il va sans dire que comme la situation est en constante évolution, le protocole mis en place est appelé à évoluer en conséquence.

Pour toute question à ce sujet, veuillez contacter le coordonnateur aux mandats.

Le Service de la rénovation cadastrale

Avis 2020-03